

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-six, le vingt-trois du mois de juin, à 20H00, le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 17 juin 2026, sous la Présidence de M. SABY François Régis, Maire.

Présents : SABY François-Régis ; RUEL Pascal 1^{er} adjoint ; VALLA Sophie 2^{ème} adjointe ; BARRALON Jean-Paul 3^{ème} adjoint ; TOURON Christine 4^{ème} adjointe ;

Jean-Paul GIBERT, André SAGNOL, Chantal VOCANSON, Françoise DOS SANTOS VILAR, Brice AULAGNON, Céline LARDON, Amandine GRANADOS, Alain SANIEL, Alain POULENARD, Sabine CANAUD-BEDIGIS

Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Procuration :

Absents excusés :

APPEL DES PRESENTS

M. le Maire fait procéder à l'appel des Conseillers municipaux présents lors de cette séance du Conseil et constate que le quorum est atteint.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Amandine GRANADOS est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

1 : Approbation procès-verbal du 12 mai 2026

M. le Maire indique qu'il convient pour le Conseil Municipal d'approuver le dernier procès-verbal du dernier Conseil qui a été transmis à tous les Conseillers municipaux ou d'indiquer les éventuelles modifications à y apporter.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026 (Votes pour 14, Abstention 1).

2 : Participation à l'Association Nationale des Montfaucon de France

Sur proposition de Monsieur le Maire.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Fixe à 0.35 euro par habitant, la participation de la commune à l'Association nationale des Montfaucon de France.
- La population au 1er janvier 2026 de la commune est de 1136 habitants.
- Autorise le Maire à établir le mandat administratif pour un montant de 397.60 €.
-

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

3 : Bail Sourire d'Houda

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la convention d'occupation précaire concernant la mise à disposition d'un local au sourire d'Houda arrive à échéance le 30/06/2026. Il convient de signer une nouvelle convention jusqu'au 31/12/2026 pour un montant de 2 500 € TTC.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- A compter du 01 juillet 2026, le loyer sera de 2 500 € TTC jusqu'au 31/12/2026.
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

4 : Bail Mme Marie MEALIER

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme Marie MEALIER demande à renouveler sa location d'un local à l'espace Plurimed pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} septembre 2026. Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 50 € par mois.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Durée : 1 an
- Date d'effet : 1^{er} septembre 2026
- Périodicité des échéances : mensuelle à compter du 01^{er} septembre 2026
- Montant du loyer : 50 € par mois.

Charge Monsieur le Maire de signer le bail correspondant pour une durée de 1 ans.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

5 : Bail Mme THOLLON Magali

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Mme THOLLON Magali demande à renouveler sa location d'un local à l'espace Plurimed pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} octobre 2026.

Monsieur le Maire propose de fixer le loyer à 160 € par mois.

Délibération :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide :

- Durée : 3 ans
- Date d'effet : 1^{er} octobre 2026
- Périodicité des échéances : mensuelle à compter du 01^{er} octobre 2026
- Montant du loyer : 160 € par mois.

Charge Monsieur le Maire de signer le bail correspondant pour une durée de 3 ans.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

6 : Résultat consultation réhabilitation école publique, cantine et théâtre

M. le Maire rappelle qu'une consultation en procédure adaptée a été lancée le 27 avril 2026 pour une remise des offres le 22 mai 2026 à 12h00. Une publicité a été organisée sur la plateforme de dématérialisation ainsi que dans les journaux d'annonces légales.

Il s'agit un marché alloti.

Consultation à laquelle 61 entreprises ont candidaté. Les critères de jugement étaient les suivants : Prix 40 % / Valeur technique 60 %.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 17 juin 2026 et a procédé au classement des offres suivant :

	Nom entreprise	Marché unique ou Tranche ferme	Tranche optionnelle Théâtre	Tranche ferme + TO
Lot 1 Désamiantage – démolitions	SDRTP	114 017.15 €	/	114 017.15 €
Lot 2 Gros Œuvre	COREBAT	459 900.00 €	/	459 900.00 €
Lot 3 Charpente bois – Couverture – Zinguerie	OBOTOIT	75 391.10 €	/	75 391.10 €
Lot 4 Enduit de façades	REVETECH	96 025.50 €	/	96 025.50 €
Lot 5 Menuiseries extérieures bois – Occultation	FORISSIER MENUISERIE	95 585.02 €	5 808.85 €	101 393.87 €
Lot 6 Serrurerie	RC METAL	82 890.00 €	/	82 890.00 €
Lot 7 Isolation – Plâtrerie – Plafonds – Peinture	PERETTI	194 997.89 €	43 719.16 €	238 717.05 €
Lot 8 Menuiserie intérieures	FORISSIER MENUISERIE	83 410.99 €	125 771.06 €	209 182.05 €
Lot 9 Carrelage – faïences	ASTRUC	52 216.00 €	5 430.50 €	64 646.50 €
Lot 10 Sols minces	GRIMBERT	21 303.50 €	13 250.00 €	34 553.50 €
Lot 11 Ascenseur – élévateur	AUVERGNE ASSENSCEURS	47 190.00 €	/	47 190.00 €
Lot 12 Fauteuils	ATTRIBUTION REPORTEE			
Lot 13 Équipement cuisine	FES	14 769.64 €	/	14 769.64 €
Lot 14 Électricité – courants faibles – SSI	FRAISSE ET FILS	126 520.00 €	28 696.75 €	155 216.75 €
Lot 15 Plomberie sanitaire	ENERGECO	57 562.00 €	4 802.00 €	62 364.00 €
Lot 16 Chauffage – Ventilation	PROGEO	337 898.02 €	36 305.56 €	374 203.58 €
Lot 17 VRD – Abords	SDRTP	58 032.50 €	/	58 032.50 €
Lot 18 Semis et plantations – Abords	BROLLES PAYSAGES	9 606.90 €	/	9 606.90 €
Lot 19 Mobiliers et jeux – Abords	BEE PAYSAGES	41 753.00 €	/	41 753.00 €
		1 976 069.21 €	289 525.88 €	2 239 853.09 €

Après présentation du rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal

- Décide d'attribuer les marchés aux entreprises des lots N°1 à 11 et 13 à 19 ci-dessus.
- Dit qu'il sera statué ultérieurement sur l'attribution du lot 12.
- Rappelle que les tranches optionnelles présentes dans certains lots pourront être affermies par ordre de service dans les 12 mois suivant la notification des marchés.
- Autorise le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises retenues ainsi que tout autre document s'y rapportant et notamment les éventuels avenants.
- Dit que les crédits sont inscrits au budget de la commune.

Vote : Pour : 9 / Contre : 5 / Abstentions : 1

Commentaire : Néant

7 : Maison BANCEL

Monsieur le Maire propose de racheter la maison BANCEL, au 1 rue Notre Dame, parcelle AV0057, pour un montant fixé à l'Euro symbolique.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à l'achat de la maison BANCEL
- les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- solliciter Maître SIMONET pour rédiger l'acte

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

8 : Achat terrain A06 M. LETORD

Monsieur le Maire propose de racheter la parcelle cadastrée AO0086 située à La Mazardière d'une superficie de 899 m² qui appartient à Monsieur LEOTORD.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acheter cette parcelle pour un montant de 8 € le m² soit un total de 10 000 €.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- - donne pouvoir au Maire de signer tous les documents afférents à l'achat de la parcelle AO86
- - les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur
- - sollicite Maître SIMONET pour rédiger l'acte
- - les crédits suffisants sont inscrits au budget communal.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

9 : Demande de fourniture et de pose d'abri voyageurs sur le territoire de la commune

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, en vue d'améliorer le service rendu aux usagers des transports publics routiers non urbains et scolaires prend en charge la fourniture et la pose d'abris-voyageurs. Il serait opportun de demander un tel équipement à l'arrêt « La Poste ».

Délibération :

Le conseil municipal décide :

- AUTORISE à demander la fourniture et la pose d'abris-voyageurs, type abri mixte AURA, 1 retour vitré + 1 caisson information 2.65 x 1.50 m.
- AUTORISE le Maire à déposer les demandes d'autorisations, ainsi qu'à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Cette délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

10 : Demande de subvention exceptionnelle – Association Le Roche de Mazard

Vu la demande de l'association Le Rocher de Mazard, Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Le Rocher de Mazard pour leur championnat de France de para sport boule du week-end du 27 et 28 juin 2026 à Toulouse.

Délibération :

Le conseil municipal décide :

D'attribuer une subvention exceptionnelle à l'association Le Rocher de Mazard d'un montant de 1000 € si la manifestation a lieu.

Vote : Pour : 15 / Contre : 0 / Abstentions : 0

Commentaire : Néant

Questions diverses

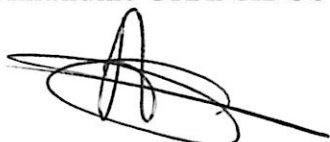
Une permanence sera tenue en mairie les samedis matin, tous les quinze jours, à partir du 11 juillet de 10 heures à 12 heures par les élus.

Des référents de commerçants seront Christine TOURON et Chantal VOCANSON.

La séance est levée à 22h45.

Le secrétaire de séance

Amandine GRANADOS



Le Maire

François Régis SABY



